



DECISION N°2021-647/MTMUSR/SG/ONASER/DG
Portant adoption du Manuel de Procédure de Gestion des Stations de Pesage de
l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2021-0023/PRES/PM/SGGC-M du 01 février 2021, portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2008-741 bis/PRES/PM/MT/MEF/MID/SECU/DEF du 17 novembre 2008, portant création, attributions et fonctionnement de l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER) ;
- Vu le décret n°2015-943/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 31 juillet 2015, portant approbation des statuts de l'Office National de la Sécurité Routière ;
- Vu le décret n° 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014, portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- Vu la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements Publics de l'Etat ;
- Vu le décret n°2008-297/PRES/PM/MEF du 9 juin 2008, portant régime financier et comptable des Etablissements publics de l'Etat du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- Vu le décret n°2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant comptabilité matière de l'Etat ;